VILLE DE KIRKLAND RESSOURCES HUMAINES



Kirkland est une ville dynamique qui offre à sa population un milieu de vie à la fois harmonieux et sécuritaire. Plus jeune municipalité de l'île de Montréal, son territoire se compose d'attrayants quartiers résidentiels et d'espaces commerciaux et industriels stratégiquement répartis de part et d'autre de l'A-40, où sont établis de nombreux commerces et industries de prestige. Ville moderne et attrayante où la convergence des cultures, l'épanouissement et le progrès s'entremêlent, Kirkland est une ville d'exception, synonyme de vitalité et de qualité de vie.

REMPLACEMENT DE CONGÉ DE MATERNITÉ (1 AN AVEC POSSIBILITÉ DE PROLONGATION) MÉCANICIEN/MÉCANICIENNE D'APPAREILS MOTORISÉS

Nature et caractéristiques de la fonction :

La personne réalise des travaux comportant la vérification, la réparation, l'ajustement et l'entretien mécaniques d'appareils motorisés. Dans l'exercice de son métier, l'employé doit pouvoir diagnostiquer les causes et effectuer, les travaux mécaniques que comportent la réparation et la mise en bon état de fonctionnement de l'appareil.

Salaire: 41.31 \$ l'heure

Horaire de travail: Lundi au vendredi, 7h30 à 11h45 et 12h15 à 15h30 (37.5 heures par semaine)

Principales responsabilités et tâches :

- 1. Constater la nature des défectuosités, en déterminer les causes et juge si les pièces affectées doivent être remplacées, réparées ou reconditionnées;
- 2. Vérifier, enlever, démonter, réparer, remonter et reposer les moteurs, carburateurs, transmissions, directions, freins, pneus, différentiels, embrayages, ressorts, pivots et les systèmes hydrauliques et hydrostatiques.
- 3. Effectuer des travaux d'entretien et de réparation des contacts, tubulures d'échappement, systèmes de refroidissement, phares et feux.
- 4. Effectuer les travaux de mécanique que requièrent l'entretien et la réparation d'appareils divers, lourds ou légers.
- 5. Ajuster et installer les composantes électroniques sur les moteurs (injection), transmission (cerveau électronique), freins ABS, etc.
- 6. Faire des essais de route pour diagnostiquer les problèmes ou pour vérifier la réparation effectuée.
- 7. Exécuter, à l'occasion, des travaux simples de réparation à la carrosserie, de retouches à la peinture et d'application de produit anticorrosion.
- 8. Maintenir en état de propreté les pièces, les équipements, l'outillage et les lieux de travail.
- 9. Contribuer au maintien d'un environnement de travail positif et sécuritaire.

Exigences du poste :

- Détenir un diplôme d'études de niveau secondaire (DES);
- Détenir une formation en mécanique de véhicules lourds ou d'engin de chantier;
- Posséder quelques années d'expériences de qualité comme mécanicien ;
- Détenir la formation Programme d'entretien préventif (atout) ;
- Détenir un permis de conduire valide classe 3 avec la mention F.

Connaissances:

- Français parlé et écrit ;
- Techniques, pratiques et l'outillage utilisés dans l'exercice du métier;
- Construction et fonctionnement d'appareils motorisés ;
- Fonctionnement des instruments de bord et de divers mécanismes d'accessoires.

Habiletés:

- À diagnostiquer les causes de détraquement ;
- À utiliser l'outillage nécessaire au travail ;
- À interpréter des diagrammes ;
- À consulter des catalogues de pièces, à comprendre les manuels d'entretien et à rédiger, au besoin, les demandes de matériel ;
- À faire preuve de tact et de courtoisie.

Les personnes intéressées à occuper ce poste doivent faire parvenir leur candidature au Service des ressources humaines en cliquant sur le lien suivant : **Emplois – Ville de Kirkland** (https://www.ville.kirkland.qc.ca/nos-emplois).

LA VILLE DE KIRKLAND SOUSCRIT AU PRINCIPE D'ÉGALITÉ EN EMPLOI ET S'EST ENGAGÉE À INSTAURER DES PROCESSUS DE SÉLECTION ET UN MILIEU DE TRAVAIL INCLUSIFS ET EXEMPTS D'OBSTACLES. LES FEMMES, LES AUTOCHTONES, LES PERSONNES HANDICAPÉES, LES MEMBRES DES MINORITÉS VISIBLES ET ETHNIQUES SONT INVITÉS À SOUMETTRE LEUR CANDIDATURE. IL INCOMBE AU POSTULANT DE NOUS AVISER EN TEMPS OPPORTUN, DE TOUT BESOIN SPÉCIFIQUE POUR LEQUEL DES MESURES D'ADAPTATION DOIVENT ÊTRE PRISES POUR LUI PERMETTRE UNE ÉVALUATION JUSTE ET ÉQUITABLE. LES RENSEIGNEMENTS REÇUS À CE SUJET SERONT TRAITÉS DE FAÇON CONFIDENTIELLE.

LE GENRE MASCULIN EST EMPLOYÉ COMME GÉNÉRIQUE, DANS LE SEUL BUT D'ALLÉGER LE TEXTE.